

NITEUR UNIVERSEL.

DIMANCHE 7 JUIN 1840.



M. Bourdon, sous-préfet de Rochechouart, est nommé sous-préfet de l'arrondissement de Nantua, en remplacement de M. de Durckheim-Montmartin ;
 M. de Durckheim-Montmartin, sous-préfet de Nantua, est nommé sous-préfet de l'arrondissement de Wissembourg, en remplacement de M. Sido ;
 M. Sido, sous-préfet de Wissembourg, est nommé sous-préfet de l'arrondissement de Schelestadt, en remplacement de M. Blanchard ;
 M. Blanchard, sous-préfet de Schelestadt, est nommé membre du conseil de préfecture du Bas-Rhin, en remplacement de M. Reibell, admis à faire valoir ses droits à la retraite ;
 M. Bachelier, avocat, est nommé sous-préfet de l'arrondissement de Mirecourt, en remplacement de M. Collard ;
 M. Collard, sous-préfet de Mirecourt, est nommé sous-préfet de l'arrondissement de Brioude, en remplacement de M. le baron Jeanin ;
 M. le baron Jeanin, sous-préfet de Brioude, est nommé sous-préfet de l'arrondissement de Vassy, en remplacement de M. Besson ;
 M. Lerat de Magnitot, sous-préfet d'Apt, est nommé sous-préfet de l'arrondissement de Sens, en remplacement de M. Lambert ;
 M. Pons, ancien sous-préfet, est nommé sous-préfet de l'arrondissement d'Apt, en remplacement de M. Lerat de Magnitot ;
 M. Doyen, membre du conseil de préfecture du Nord, est nommé sous-préfet de l'arrondissement de Saint-Omer, en remplacement de M. Boncourt ;
 M. Gavini, ancien sous-préfet, est nommé sous-préfet de l'arrondissement de Thiers, en remplacement de M. Reynier ;
 M. d'Uzer est nommé sous-préfet de l'arrondissement d'Argelès, en remplacement de M. Davésiès ;
 M. Davésiès, sous-préfet d'Argelès, est nommé sous-préfet de l'arrondissement de Forcalquier, en remplacement de M. Estornel ;
 M. de Mentque, sous-préfet à Dreux, est nommé sous-préfet de l'arrondissement de Sarrebourg, en remplacement de M. Boyé ;
 M. Maréchal est nommé sous-préfet de l'arrondissement de Dreux, en remplacement de M. de Mentque ;
 M. Boyé, sous-préfet de Sarrebourg, est nommé sous-préfet de l'arrondissement de Réthel, en remplacement de M. Pagès ;
 M. Aumassip, sous-préfet de Castel-Sarrazin, est nommé sous-préfet de l'arrondissement de Vire, en remplacement de M. Lemansel ;
 M. le baron de Crazannes, ancien sous-préfet, correspondant de l'Institut, est nommé sous-préfet de l'arrondissement de Lodève, en remplacement de M. Brun ;
 M. Brun, sous-préfet de Lodève, est nommé sous-préfet de Castel-Sarrazin, en remplacement de M. Aumassip ;
 M. Bouriaud, adjoint au maire de Poitiers, est nommé sous-préfet de l'arrondissement de Rochechouart, en remplacement de M. Bourdon.

Par ordonnance du Roi, en date du 5 juin, M. Lafon-Ladébat, chef de la division des cultes non catholiques, a été nommé maître des requêtes en service ordinaire, en remplacement de M. Bellon, appelé à d'autres fonctions.
 — Par arrêté de M. le garde-des-sceaux, du 5 juin 1840, M. Cuvier, maître des requêtes en service extraordinaire, a été nommé chef de la section des cultes non catholiques.
 — En vertu d'une ordonnance royale du 18 mai, a été promu dans le cadre des officiers de santé militaires, à un emploi de chirurgien aide-major, M. Bernier, chirurgien sous-aide à l'hôpital de Bitch.

Le Roi étant allé dimanche au château de Versailles

ment de Saint Denis, à l'effet d'élire chacune le nombre de conseillers municipaux qui leur est assigné.

Les réunions auront lieu les 21, 23, 25, 27 et 29 juin.

Dans l'arrondissement de Sceaux, qui comprend quarante-trois communes, les électeurs ont à nommer trois cent vingt-quatre conseillers municipaux pour six ans, et dix-neuf pour trois ans.

Dans l'arrondissement de Saint-Denis, qui comprend trente-six communes, les électeurs ont à nommer trois cent quatorze conseillers municipaux pour six ans, et trente sept pour trois ans.

Des ampliations du double arrêté de M. le préfet seront rendues publiques par voie d'affiche.

— M. Bordogni vient d'être nommé professeur de chant de S. A. R. M^{me} la duchesse de Nemours. Il va, trois fois la semaine, donner à Neuilly des leçons à la jeune princesse, qui possède déjà un talent remarquable et travaille avec une grande ardeur.

— L'épée de l'empereur, que M. le général Bertrand vient de remettre entre les mains du Roi, était déposée sur le lit où Napoléon venait d'expirer. Les Anglais allaient s'en emparer, lorsque le général Bertrand y substitua sa propre épée par un pieux larcin. L'épée de Napoléon porte cette inscription gravée en lettres d'or sur la lame : « Austerlitz, 2 décembre 1805. » La poignée est simple, mais d'or massif ; trois médailles antiques y sont incrustées ; elles représentent les figures d'Annibal, de César et d'Alexandre.

— Le ministre de la marine vient de publier, par les soins de la direction des colonies, un volume de documents relatifs à l'abolition de l'esclavage dans les colonies anglaises.

Le montant des sommes réalisées jusqu'au 30 avril 1840, en faveur des victimes du tremblement de terre de la Martinique, est de..... 624,605 10

En outre, il vient d'être versé à la caisse de l'œuvre une somme de 30,000 f., montant d'une donation faite par M. le comte Léon d'Orches, près Metz..... 30,000 »

Soit..... 654,605 10

Sur lesquels il a été expédié à la Martinique.. 642,300 »

Une lettre d'Afrique donne la description suivante de Medeah :

« En arrivant à Medeah, on est étonné de la beauté des environs ; de toutes parts ce sont des vignes et des vergers entourés de haies vives : on se croit transporté en France ; les grenadiers et les orangers ont disparu pour faire place à des arbres de nos pays.

» Avant d'entrer dans la ville, on passe sous un aqueduc très-élevé qui amène les eaux des collines nord. Cet aqueduc, qui est une ligne brisée, se compose de vingt-quatre arcades à plein cintre sur deux étages. Il est de construction arabe, mais on y aperçoit des matériaux provenant d'anciens édifices romains. On entre à Medeah par cinq portes, dont deux se trouvent du côté de l'aqueduc ; elles sont larges, mais un peu basses, voûtées circulairement et couvertes en tuiles creuses. La ville est bâtie sur une colline dont la hauteur est à peu près égale à celle de l'aqueduc, escarpée à l'ouest et penchant légèrement vers l'est ; de ce côté, on découvre d'un seul point la ville entière.

» En entrant par la porte de la route de Blidah, on pénètre dans une rue assez large, ayant des trottoirs de chaque côté et un canal au milieu. Cette rue traverse la ville dans toute sa longueur. Quoique les maisons diffèrent de celles d'Alger et de Blidah à l'extérieur, elles sont cependant distribuées de la même manière à l'intérieur. Nous avons remarqué plusieurs fontaines que l'aqueduc alimente. Les boutiques sont presque toutes dans la grande rue et sur une place longue et étroite à laquelle cette rue aboutit.

» Medeah possède quatre mosquées, une grande caserne et un grand bâtiment pour les magasins, auquel on donne le nom de Kasbah, quoiqu'il ne soit pas fortifié ; enfin, l'ancien palais des beys, dont l'extérieur ne diffère pas des maisons particulières. Un mur d'enceinte assez élevé et construit en pierre règne autour de la ville. Les portes sont défendues par quelques meurtrières. »

Voici la liste des élèves qui doivent concourir dans la